

Séance du Conseil général du 12 juin 2024

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 01/2024

Concernant

- **L'approbation des comptes communaux 2023**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les comptes communaux 2023 présentent le résultat suivant :

Revenus	CHF	836'466.50
Charges	CHF	859'068.76
Excédent de charges	CHF	22'602.26

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

11 Administration

11.307 Révision du plan d'affectation communal
11.318.5 + 11.319 Se compensent avec 11.431.3+11.436

21 Impôts

21.4001 et suivants : selon décompte impôts

22 Service financier

22.3511 et suivants : péréquation selon le décompte du Canton de Vaud

32 Forêts

Montants inférieurs au budgets, pertes estimées budget CHF 27'000.- réelle CHF 8'000.-, situation meilleure qu'espérée.

35 Bâtiments communaux

351.314 Rafraîchissement appartements suite changement locataires
351.318 Augmentation des primes d'assurances + Hoval
351.322 Intérêts ATC – nouvel emprunt avec taux supérieur renouvellement
351.423 Mise à jour suite à reprise de la gestion des appartements
354.314 Création du compte local Tilleul

451 Ordures communes

451.314 Travaux de réhabilitation d'une partie de l'ancien local pompier en nouveau local à poubelle.

46 Réseaux d'égouts et d'épuration

46.381 Mise sur compte réserve afin d'équilibrer charges et produits et en prévision des projets en cours.

5 Instruction publique et cultes

51.352 et 53.352 Enseignement primaire et secondaire.
Facture selon décompte de l'ASIGE. Fluctuation due aux élèves qui passent de primaire au secondaire ou qui terminent leur scolarité.

71 Service social

71.352 Facture selon décompte RAdEGE

72 Prévoyance sociale cantonale

72.3515 Selon décompte Canton de Vaud

81 Service des eaux

81.315 Mise en conformité du captage de la Diaz ; mesures urgentes de l'entretien des installations exigées par l'OFCO.

81.318 Mise aux normes du MAQ (manuel d'assurance qualité) exigé par l'OFCO

81.480.9 Reprise sur fonds de réserve

Le budget présentait un excédent de **charges** de CHF 70'610.- et nous bouclons avec un excédent de **charges** de CHF 22'602.26 après amortissements obligatoires.

BILAN

Au bilan, outre les comptes courants, nous retrouvons les amortissements obligatoires et complémentaires.

Au 31.12.2023 les liquidités se montent à 787'281.80 contre 638'243.88 en 31.12.2022. La trésorerie est saine. Des placements à terme sont faits à court terme avec la trésorerie disponible (compte 9102.4) ce qui permet de faire des revenus sans risque.

Le capital de la commune est de 651'487.13 au 31 12.2023.

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Fontaines-sur-Grandson

Vu le préavis n° 01/2024 de la Municipalité, vu le rapport de la Fiduciaire, entendu le rapport de la commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 :

D'approuver les comptes 2023 tel que présentés, soit :

Revenus	CHF	836'466.50
Charges	CHF	859'068.76
Excédent de charges	CHF	22'602.26

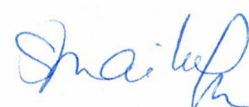
Adopté par la Municipalité en séance du 06.05.2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :
Xavier Boesiger



La Secrétaire :
Sarah Maillefer



Annexes :

- Comptes par ordre administratif
- Bilan
- Rapport de la Fiduciaire